

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
Fédération des Organismes Sociaux
Fédération des Services Publics



Montreuil, le 27 février 2018

LETTRÉ OUVERTE AUX CITOYEN.NE.S

Mesdames, Messieurs les résident.e.s et leurs familles, les aidant.e.s, les salarié.e.s
les aides à domicile, les bénéficiaires,

Partout en France, des milliers de salarié.e.s des maisons de retraite publique, privé associatif et commerciaux ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale soutenue par l'association des directeurs (ADPA), par de nombreuses associations, des familles et des retraité.e.s. Ce mouvement de grève a été très suivi : 31.8 % de grévistes et assignés (chiffres DGCS). Une première, les personnes de toutes catégories professionnelles ont osé briser l'omerta.

Merci à vous pour vos témoignages et votre participation lors des rassemblements.

***LES RÉSIDENTS ONT DÉNONCÉ LEURS CONDITIONS DE VIE, DU JAMAIS VU.
ET APRÈS ?***

Devant le mutisme récurrent du Président de la république, les salarié.e.s, syndicats, associations se sentent méprisées. Ce ne sont pas les « mesurette » annoncées par A. Buzyn, ministre de la santé, qui calmeront la légitime colère, 50 millions de plus, c'est dérisoire, cela représente 80 euros par an et par résident.e !... Edouard Philippe, Premier ministre, veut « *des propositions de méthode* » sur la question des EHPAD d'ici fin mars et la prise en charge du vieillissement. Mais les EHPAD, l'aide à domicile sont une urgence nationale sur un sujet de société. L'état ne prend pas en compte la mesure réelle de la situation et ne réalise pas l'urgence de la prise en compte des demandes. Il est bien de la responsabilité de l'Etat de prendre des décisions politiques. Les conditions de vie indignes dans les EHPAD sont le fruit des différentes politiques gouvernementales. On prive les personnes âgées d'un accès aux soins convenable. Les députés (IBORRA), les sénateurs (M. Bernard Bonne et M. Alain Milon) cherchent des solutions à court terme : cela ne suffira pas ! Les constats sont faits et indiscutables.

Le plan grand Age préconisait d'augmenter significativement le nombre de soignant.e.s auprès de personnes âgées : l'objectif n'a pas été atteint faute de budget débloqué. Comme vous le constatez dans les établissements, le personnel n'a pas augmenté et la tendance n'est pas à la hausse.

La loi d'adaptation au vieillissement profite largement aux EHPAD privés commerciaux, qui pour la plupart verront leurs dotations financières revalorisées. A l'inverse, les EHPAD publics seront imputés d'une part importante de leurs ressources. Le personnel sera-t-il une variable d'ajustement ? Les exigences éthiques et déontologiques des salarié.e.s des EHPAD, des aides à domicile, sont supérieures aux moyens disponibles. Les projets de services et d'établissements ne sont que des vœux déconnectés de la réalité du terrain. Comment accompagner, respecter les besoins, les envies de nos ainé.e.s, comment soulager les aidants ?
Il faut en finir !!!

***Pour mieux préparer l'avenir, il est nécessaire d'améliorer le présent.
Exigeons plus d'emplois qualifiés reconnus, de meilleures conditions de travail afin que les
professionnel.le.s puissent rendre un service de qualité et donner du sens à leur travail !***

***POUR TOUTES CES RAISONS, LA CGT VOUS APPELLE À ÊTRE UNE FOIS DE PLUS
À NOS CÔTÉS LE 15 MARS.
IL Y A URGENCE À AGIR TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !***

-
1. *LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement*
 2. *Source de la CNSA*